

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de  
ISERE

Arrondissement de  
GRENOBLE

Canton de  
LE BOURG d'OISANS

Commune de  
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

## ARRÊTE du MAIRE n° 2020-025

Objet : **Interdiction d'accès au secteur de l'ancienne route dit des Fontaines Bénites**

\*\*\*\*\*

### **Le Maire de la Commune de Saint Christophe en Oisans**

- **Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que le secteur de l'ancienne route connaît régulièrement des éboulements et chutes de pierres ;
- **Considérant** l'éboulement du 30 mai 2020 provoquant une coupure de route sur la RD530 au niveau de Plan du Lac ;
- **Considérant** que ce secteur est fréquenté par les ramasseurs de minéraux.

### **ARRÊTE**

Article 1 : **L'accès au secteur de l'ancienne route est interdit** à tous les publics sauf au Secours en Montagne et aux services spécialisés dans l'étude de terrain.

Article 2 : Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bourg d'Oisans est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au Commandant du PGHM, au Commandant de la CRS des Alpes et au Président de la Compagnie des Guides Oisans-Ecrins, pour notification et affichage.

Fait à St Christophe en Oisans le 19 juin 2020

Le Maire

M. Jean-Louis ARTHAUD

